



Pourquoi devenir membre associé de l'Académie des experts internationaux ?

Vous avez le droit de devenir membre associé de l'Académie. Ceci est un droit, absolument pas une obligation. Le texte ci-dessous pour vous aider dans votre choix.

L'**Académie des experts internationaux** est un centre d'éducation, d'information, de recherche et de partage des connaissances de haut niveau dans le domaine de l'expertise internationale, dont le siège social est situé en France.

Le pays a été choisi en raison de la loi Pacte, nouvelle loi qui permet un capitalisme responsable et non pas centré sur le seul profit.

Cette loi permet en effet de créer des sociétés à mission.

Les associés de ces sociétés ont conscience que la mission de la société dépasse la volonté de partage du profit classique du système capitaliste.

Ils abondent dans le sens de la mission de la société.

La loi française introduit les sociétés à mission avec les statuts de sociétés commerciale grâce à la loi Pacte.

La société à mission est dotée d'une raison d'être et poursuit des objectifs sociaux et environnementaux.

Un organe spécifique est chargé de suivre l'exécution de cette mission

L'objectif est de favoriser un capitalisme responsable qui ne soit plus centré que sur la seule recherche du profit.

L'Académie des experts internationaux est une société à mission.

Les membres associés de l'Académie des experts internationaux sont en accord avec la mission de l'Académie.

La mission de l'Académie des experts internationaux repose sur **un axe triple** :

- 1) Favoriser la recherche relative à l'expertise, notamment axée sur **les 17 objectifs de développement durable de l'ONU**.
- 2) Pérenniser les résultats de cette recherche dans un ou des livres à parution annuelle, l'objectif du livre étant de garder une trace écrite permanente, historique et archivable, dans un monde où médias et réseaux sociaux privilégient l'éphémère.
- 3) Communiquer les résultats de ces recherches au monde de l'expertise internationale, via les cours, les colloques, les congrès, les rencontres d'experts par exemple.

Les cours sont donnés **en anglais et en français** et se tiennent dans tous les pays du monde. Les participants aux cours de l'Académie sont nommés « auditeurs » ou « auditrices ».

L'Académie constitue un centre de recherche et d'enseignement de l'expertise internationale publique et privée, procédant à l'examen scientifique et approfondi des différents aspects de l'expertise et des rapports internationaux.

Espérant que l'assemblée générale des Nations unies souligne un jour « la précieuse contribution » que l'Académie « continue d'apporter aux Programmes d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large de l'expertise internationale », comme elle le fait pour l'Académie de droit international de La Haye, l'Académie des experts internationaux adhère aux 17 objectifs de développement durable de l'ONU et les promeut.

L'Académie organise des conférences, elle publie et diffuse un livre recueillant des articles relatifs à l'expertise internationale.

Les membres associés de l'Académie qui le souhaitent font partie du comité éditorial.

Les recherches de l'Académie portent actuellement sur l'expertise internationale.

L'académie des experts internationaux est une académie privée sous forme de société par actions simplifiée dont le siège social est en France.

Devenir membre associé comporte des avantages et un inconvénient. Les avantages sont principalement d'ordre honorifiques et l'inconvénient est d'ordre financier : il s'agit du prix d'entrée dans l'Académie.

Devenir membre associé de l'Académie vous permettra :

- De recevoir des cartes de visite de l'Académie à votre nom et adresse, précisant votre qualité de membre associé **(100 cartes de visite sont prévues dans le pack du nouvel associé)**.
- De recevoir des cartons de correspondance à l'en tête de l'Académie **(100 cartons de correspondance sont prévus dans le pack du nouvel associé)**.
- De disposer d'une présentation de vous-même et de vos compétences qui paraîtra sur le site de l'Académie en tant que membre associé.
- De voir vos articles publiés sur le livre de l'Académie, si vous en écrivez (sous réserve de l'acceptation du comité éditorial).
- De réaliser des conférences au nom de l'Académie, si vous le souhaitez (sous réserve de l'acceptation du comité éditorial).
- De faire partie du **comité éditorial de l'Académie**.
- De faire partie de l'organe spécifique du suivi de la mission de l'Académie.
- De devenir membre du **centre de recherche de l'Académie**.

Vous recevrez en plus, afin de faire état de votre qualité de membre associé :

- Un chevalet de bureau format A5
- Une attestation format A4
- Une carte format carte de crédit
- D'être titulaire à vie d'une action de l'Académie et de devenir ainsi officiellement membre associé.
- Il n'y a aucune cotisation ni redevance annuelle à verser. Vous restez membre associé de l'Académie à vie, sans obligation financière. Vous pouvez mettre en avant ce titre tant que vous ne revendez pas votre action.

L'inconvénient est d'ordre financier : l'Académie est une **SAS**, pour devenir membre associé il faut acheter le pack du nouvel associé qui inclut une action.

L'action s'achète **une seule fois** et reste valable **à vie**, il n'y a pas de cotisation annuelle à payer.

Le coût du pack nouvel associé incluant une action, pack tel que décrit plus haut, droits d'enregistrement et taxes inclus est de **940€**.

Théoriquement, l'action donne droit à une part des bénéfices sous forme de dividendes. Cependant, le cas de l'Académie est particulier dans le sens où le but principal n'est pas de faire des bénéfices, mais d'équilibrer les comptes pour permettre un apport durable à l'expertise internationale. Il est donc préférable pour tout associé d'anticiper le fait qu'il n'y aura pas, ou très peu, de dividendes. L'objectif de l'investissement personnel ne doit être ni boursier ni financier.